



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize-septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Épieds, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de **Guillaume MARTIN**, Maire d'Épieds.

Date de la convocation du Conseil : 09 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS : Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Rachelle, BESSON, Frédéric CAMUS, Patricia RHEAU, Jérôme RUEL, Stéphanie BELLAMY, Marcelle RAS, Michel FOREST, Giny GUENESCHEAU, Jérôme CHAMAILLARD, Aurélie MESNARD présente à partir de la délibération N°2- 2026-046

ABSENTS EXCUSES : Mme Martine TOURET-BOUSQUIER, Mme Madison COURANT, M. Philippe BLANCHIN, Mme Aurélie MESNARD absente pour la délibération N°1 2026-045

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 votants : 11

Monsieur Giny GUENESCHEAU été élu secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2026.

Demande pour ajouter 2 délibérations :

- Vente du tractopelle JCB
- Elagage par la société JAUNEAU
-

ORDRE DU JOUR

1. Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation (TVLH)
2. Achat d'un Tractopelle –
3. Achat et reprise d'un tracteur tondeuse
4. Vente Tractopelle JCB
5. Devis Elagage Peupleraie
6. Demandes et questions diverses
- 7.

DELIBERATIONS

N° 1
2026-045

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

La Taxe se substitue à la taxe sur les logements vacants (TLV) et à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Celle-ci s'applique sur les zones dites « Tendues » et sur les zones hors « Zone tendues ». Celle-ci est au bénéfice des collectivités locales quelle que soit la zone.

Le vote des taux de taxe sur la vacance des logements d'habitation interviendra au même titre que les taux de fiscalité directe locale, avant le 15 avril de chaque année.

Vu l'article 1406 bis du Code Général des impôts ;

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'instituer la taxe sur les logements vacants,
- charge Monsieur Le Maire, à procéder à la notification de cette délibération de cette décision aux services préfectoraux.

Arrivée de Madame Aurélie MESNARD.

N° 2
2026-046

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTOPELLE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau tractopelle pour les besoins des services techniques,
Considérant que cette opération s'inscrit en investissement dépenses, au compte 215731 « Matériel roulant – voirie ».
Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal du devis d'un tractopelle d'occasion proposé par CF RENOVATIONS, 133 rue de la Chapelle Saint Sauveur 49260 MONTREUIL BELLAY ;
- Tractopelle CASE 580 SLE, année 1996 pour un montant de 16 000.00 TTC.
Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE l'achat** du Tractopelle CASE 580 SLE, année 1996 pour un montant de 16 000.00 TTC auprès de CF RENOVATIONS.
-
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°3
2026-047

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE **AVEC REPRISE DE L'ANCIEN MATÉRIEL**

Considérant la nécessité d'acquérir un tracteur tondeuse pour les besoins des services techniques,
Considérant que cette opération s'inscrit en investissement dépenses, au compte 215731 « Matériel roulant – voirie ».
Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des devis reçus :

SAS CLOUE 36, Boulevard du Franc 36 250 ST MAUR

Tondeuse frontale KUBOTA FC2-221 Pour un montant de 17 420.00 euros HT soit un montant de 20 904.00 euros TTC

SAS GRANGERAY 28 Boulevard des Vallerots 49400 SAUMUR

Tondeuse Frontale KUBOTA FC2-221 + reprise tondeuse ISEKI pour un montant de 16 825.00 HT soit un montant de 20 490.00 euros TTC. (Reprise incluse dans le devis)

GROUPE TECNAGRI A&MS

Tondeuse autoportée frontale GRILLO FD 500 2W moteur KUBOTA pour un montant de 19 055.00 euros HT soit un montant de 22 879.76 TTC et une reprise de 3 000.00 euros TTC de la tondeuse ISEKI.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision car il manque la reprise de l'ancienne tondeuse sur le devis CLOUE.

N°4
2026-048

VENTE DU TRACTOPELLE

Considérant l'achat de la nouvelle tractopelle pour les besoins des services techniques,
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire de vendre le tractopelle JCB.
Une proposition de 6000 € a été faite par la société Diamond construction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **donne son accord pour la vente du tractopelle JCB à la Société DIAMOND constructions pour un montant de 6000 € ;**
- **donne mandat à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.**

N°5
2026--049

ELAGAGE PEUPLERAIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise JAUNEAU propose un devis de 6792,28 € TTC pour l'élagage à la nacelle des peupliers.

Les parcelles concernées sont :

Référence 8.0-8.1 parcelles : 0E 0142, 0E 143 partiellement : surface 1 ,35 Ha

Référence 10.0-10.4-10.5,10.6 : parcelles : 0E 0130, 0E 0134, 0E 0135 partiellement : surface 3,53 Ha

Référence 12.0 parcelle surface 0 ,34 Ha

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser l'élagage des peupliers par l'entreprise JAUNEAU pour un montant de 6 792,28 € TTC.

N°6

DEMANDES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Toiture de l'Eglise** Préparation de la délibération mise à l'ordre du jour début octobre (Point sur les devis – demandes de subventions – prévisionnel.
- **Local des Services Techniques**
- **Travaux de voirie**
- **Inauguration de la mairie et de son annexe.**

Épieds, le 17 septembre 2026

Le Maire,



Guillaume MARTIN

Le Secrétaire de Séance,

Giny GUENESCHEAU